



*Association Nationale  
des Assistants de Service Social  
15, rue de Bruxelles 75009 Paris*

0145 26 33 79

site Internet : <http://anas.travail-social.com>

mail : [anas@travail-social.com](mailto:anas@travail-social.com)

## **Communiqué suite aux élections présidentielles**

Suite à l'élection de Nicolas Sarkozy, l'ANAS a décidé de se donner des moyens nouveaux afin de mieux soutenir les professionnels de service social dans la période qui s'ouvre.

**1 Rencontre avec nos homologues anglais :** Mieux connaître pour mieux anticiper les changements que pourrait induire le passage d'un Etat Social à un Etat Libéral. La Commission Internationale de l'ANAS rencontrera d'ici septembre 2007 des représentants des organisations professionnelles de travailleurs sociaux de Grande-Bretagne. Les gouvernements Thatcher et Blair ont bouleversé le travail social tant dans son organisation que dans sa fonction. Une expérience qui pourrait nous être utile pour repérer et mettre en lumière les logiques à l'œuvre.

Echéance : septembre 2007

**2 Création d'un groupe d'étude sur Travail Social et Police :** Il s'agit de cerner et baliser un champ où des complémentarités sont possibles et les confusions nocives. De la place des ASS en commissariats à celle des interrogatoires de travailleurs sociaux par la police, en passant par la question des circulations d'informations, il ne manque pas de sujets qui nécessitent de distinguer moyens d'aides et moyens de contrôle.

Echéance : septembre 2007

**3 Lettre à chaque Président de Conseil Général :** L'article 8 de la loi prévention de la délinquance donne déjà lieu à des dérives. Nous souhaitons faire connaître nos préconisations en la matière et encourager des choix institutionnels respectueux des personnes et du travail social.

Echéance : mai 2007

**4 Rencontres avec les Maires :** Nous souhaitons mettre en place des rencontres avec les associations de Maires afin de dépasser les représentations réciproques et confronter nos approches en matière de partage d'informations.

Echéance : octobre 2007

**5 Création d'une Veille sur l'article 8 de la loi de prévention de la délinquance :** La Commission Déontologie est chargée de recueillir les demandes des ASS concernant le nouveau cadre légal, recenser les difficultés rencontrées et proposer les formes de soutien aux professionnels lorsque cela est nécessaire.

Echéance : En cours

**6 Préparation d'un document expliquant ce qu'est le sécuritaire** et comment il peut imprégner les pratiques sociales jusqu'à nuire à leur objectif premier : l'aide aux personnes en difficulté.

Echéance : Septembre 2007

**7 Articulation de nos actions avec d'autres organisations :** prises de contacts avec les organisations mobilisées contre la loi de prévention de la délinquance afin d'exercer une vigilance particulière sur les possibles dérives et pouvoir y répondre si nécessaire.

Echéance : A partir de mai 2007

**8 Organisation d'une journée de formation** sur la question du secret professionnel pour les responsables nationaux et locaux de l'ANAS, voire d'autres horizons.

Echéance : Automne 2007

**9 Invitation aux adhérents à recenser les prises de position formalisées dans les institutions du social.** Un des enjeux de l'article 8 de la loi de prévention est son application respectueuse de la loi et de la décision du Conseil Constitutionnel. Nous serons attentifs aux choix qui seront faits en la matière par les collectivités territoriales.

Echéance : A partir de ce jour.

L'ANAS reste vigilante afin que le débat public ne soit pas, comme cela a été trop souvent le cas depuis plusieurs mois, réduit à quelques déclarations simplistes, stigmatisant les personnes les plus fragilisées et les renvoyant à leur seule responsabilité. Les savoirs professionnels comme l'expérience quotidienne des assistants de service social leur donnent une responsabilité particulière devant des prises de positions démagogiques qui opposent différentes catégories de la population. La solidarité n'est pas l'assistanat et le fait de ne pas travailler ne procède le plus souvent pas d'un choix mais d'une impossibilité dont la société et ses dirigeants ne peuvent s'exonérer de toute responsabilité.

Le 12 mai 2007  
Pour le Comité National  
Le Président  
L. PUECH